

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

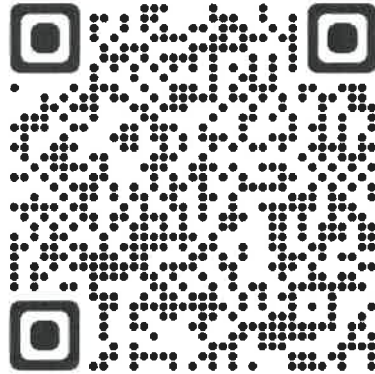
Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 13 DEC. 2022

ID : 031-213105612-20221213-D2022_135-DE



TÉLÉCHARGEZ LA CHARTE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE



Au cœur de
votre quotidien

toulouse
métropole

Cette Charte est le fruit d'une démarche collaborative pilotée par Toulouse Métropole en partenariat avec le Conseil de Développement.

Entre juillet 2021 et mai 2022, de nombreux acteurs du territoire de la Métropole se sont mobilisés au cours de 18 séances de travail : 27 élus des communes et de la Métropole, 152 agents des services des collectivités et 161 habitants engagés dans des instances citoyennes. Les propositions partagées par les participants ainsi que celles des 1186 contributeurs ayant répondu à une enquête en ligne ont permis aux membres volontaires du comité de rédaction d'écrire ce premier document de référence pour la Métropole sur la participation citoyenne.

COMITÉ DE RÉDACTION

- *Élus*

Chantal ARRAULT, Pierre AUDOUBERT, Maroua BOUZAIDA, Valérie BRISACIER, Anna FAURE, Caroline HONVAULT, Ségolène LABBE, André MONTEGUT, Patricia PARADIS

- *Agents*

Julie ALBORGHETTI, Gautier AUBOURG, Gaëlle BARON, Cécile COLLANGE, Marie-Claire CROCI, Tuan FORTUNATO, Catherine FROMENT, Patrick GOMES, Emmanuelle JACOMET, Solène JOULAIN, Pierre LEFEVRE, Maxime LESTIEN, Edith RAILLARD

- *Citoyens*

Yoann ASSOUVIE, Nabila BENMESBAH, Bertrand CERTAIN, Mathieu COUDERC, Guillaume DRIJARD, Mohammed GOUMIDI, Alexis JANICOT, Y-Nhi LE, Nicole PFLUGER, Bernard PIAT, Jean-Marie PILLOT, Olga SLOBODOVA

Assistance technique

Comm1possible, Ethics Group, Palanca

Maquette

Studio Pastre

Illustrations

Lavergne Claire El

MONS

Place de la Mairie
31280 MONS
Tél. : 05 61 83 63 66
contact@mairie-mons.com
www.mairie-mons.com

MONTRABÉ

Place François-Mitterrand
31850 MONTRABÉ
Tél. : 05 61 84 56 30
info@mairie-montrabe.fr
www.mairie-montrabe.fr

PIBRAC

1 Esplanade Sainte-Germaine
31820 PIBRAC
Tél. : 05 62 13 48 10
mairie@mairie-pibrac.fr
www.ville-pibrac.fr

PIN-BALMA

Place de la Mairie
31130 PIN BALMA
Tél. : 05 61 84 74 63
mairie.pin-balma@wanadoo.fr
www.mairie-pin-balma.fr

QUINT-FONSEGRIVES

Place de la Mairie
31130 QUINT FONSEGRIVES
Tél. : 05 61 24 04 98
mairie@mairie-quint-fonsegrives.fr
www.quint-fonsegrives.fr

SAINT-ALBAN

Square Georges-Brassens
31140 SAINT-ALBAN
Tél. : 05 62 75 93 93
accueil@mairie-stalban.fr
www.saint-alban31.fr

SAINT-JEAN

Place de la Mairie
31240 SAINT-JEAN
Tél. : 05 61 37 63 00
contact@mairie-saintjean.fr
www.mairie-saintjean.fr

SAINT-JORY

Place de la République
31790 SAINT-JORY
Tél. : 05 62 22 91 91
mairie@saint-jory.fr
www.saint-jory.fr

SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE

46 Avenue Gameville
31650 SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE
Tél. : 05 61 39 00 00
accueil@mairie-saint-orens.fr
https://www.ville-saint-orens.fr

SEILH

Place Roaldes du bourg
31840 SEILH
Tél. : 05 61 59 90 13
accueil@mairie-seilh.fr
www.mairie-seilh.fr

TOULOUSE

1 Place du Capitole
31000 TOULOUSE
Tél. : 05 61 22 29 22
www.toulouse.fr
Participation citoyenne :
Tél. 05.34.24.56.35
citoyens.acteurs@mairie-toulouse.fr
www.jeparticipe.metropole.toulouse.fr

TOURNEFEUILLE

Place de la Mairie
31170 TOURNEFEUILLE
Tél. : 05 62 13 21 21
communication@mairie-tournefeuille.fr
www.mairie-tournefeuille.fr

L'UNION

6 Bis Avenue des Pyrénées
31240 L'UNION
Tél. : 05 62 89 22 89
courrier@mairie-lunion.fr
www.ville-lunion.fr
Service communication, culture,
animations : cca@mairie-lunion.fr

VILLENEUVE-TOLOSANE

4 Rue de l'Hôtel de Ville
31270 VILLENEUVE TOLOSANE
Tél. : 05 62 20 77 20
mairie@villeneuve-tolosane.fr
www.villeneuve-tolosane.fr

BRUGUIÈRES

Place de la République
31150 BRUGUIERES
Tél. : 05 62 22 99 33
accueil@mairie-bruguieres.fr
www.mairie-bruguieres.fr

CASTELGINEST

Grand place du Général-de-Gaulle
31780 CASTELGINEST
Tél. : 05 61 37 75 37
secretariat@mairie-castelginest.fr
www.mairie-castelginest.fr

COLOMIERS

1 Place Alex-Raymond
31770 COLOMIERS
Tél. : 05 61 15 22 22
contact@mairie-colomiers.fr
www.ville-colomiers.fr
Participation citoyenne :
democratielocale@mairie-colomiers.fr
Tél. : 05 61 15 22 22

CORNEBARRIEU

9 Avenue de Versailles
31700 CORNEBARRIEU
Tél. : 05 62 13 43 00
mairie@mairie-cornebarrieu.fr
www.cornebarrieu.fr

CUGNAUX

5 Place de la Mairie
31270 CUGNAUX
Tél. : 05 62 20 76 20
contact@mairie-cugnaux.fr
www.ville-cugnaux.fr

DRÉMIL-LAFAGE

1 Allée de l'Église
31280 DRÉMIL-LAFAGE
Tél. : 05 61 83 64 24
infomairie@dremil-lafage.fr
www.dremil-lafage.fr

FENOUILLET

Place Alexandre-Olives
31150 FENOUILLET
Tél. : 05 62 75 89 75
courrier@mairie-fenouillet.fr
www.fenouillet.fr

FLOURENS

Place de la Mairie
31130 FLOURENS
Tél. : 05 61 83 60 19
mairie@flourens.fr
www.flourens.fr

FONBEAUZARD

Place Simon-Montariol
31140 FONBEAUZARD
Tél. : 05 61 70 23 38
mairie.fonbeauzard@wanadoo.fr
www.mairie-bruguieres.fr

GAGNAC-SUR-GARONNE

Place de la République
31150 GAGNAC SUR GARONNE
Tél. : 05 62 22 93 50
acceuil.mairie@gagnac-sur-garonne.fr
www.gagnac-sur-garonne.fr

GRATENTOUR

5 Rue Cayssials
31150 GRATENTOUR
Tél. : 05 62 79 94 00
mairie@gratentour.fr
www.gratentour.fr

LAUNAGUET

95 Chemin des Combes
31140 LAUNAGUET
Tél. : 05 61 74 07 16
courrier@mairie-launaguets.fr
www.mairie-launaguets.fr

LESPINASSE

Place de l'Occitanie
31150 LESPINASSE
Tél. : 05 61 35 41 66
contacts-accueil@ville-lespinasse.com
www.ville-lespinasse.fr

MONDONVILLE

4 Avenue de Guyenne
31700 MONDONVILLE
Tél. : 05 61 85 21 79
mairie@mondonville.fr
www.mondonville.fr

MONDOUZIL

Saint-Martial Nord
31850 MONDOUZIL
Tél. : 05 61 84 60 16
mairie.mondouzil@wanadoo.fr
www.mairie-mondouzil.fr

ANNUAIRE DES COMMUNES ET DE LA MÉTROPOLE

Vous souhaitez en savoir plus sur l'actualité de la participation à l'échelle de Toulouse Métropole ? Participer à une instance ? Vous pouvez contacter Toulouse Métropole ou votre commune !

TOULOUSE MÉTROPOLE

6 rue René Leduc - BP 35821
31505 Toulouse Cedex 5
www.toulouse-metropole.fr

Pôle participation citoyenne :

Tél. 05 34 24 56 35
participation.citoyenne@toulouse-metropole.fr

AIGREFEUILLE

1 place de la Mairie
31280 AIGREFEUILLE
Tél. : 05 61 83 68 97
accueil@aigrefeuille31.fr
aigrefeuille31.fr

AUCAMVILLE

Place Jean-Bazerque
31140 AUCAMVILLE
Tél. : 05 62 75 94 94
mairie@ville-aucamville.fr
www.ville-aucamville.fr
Contact participation citoyenne :
communication@ville-aucamville.fr
Tél. : 05 34 27 68 80

AUSSONNE

Place de la mairie
31840 AUSSONNE
Tél. 05 62 13 47 20
contact@aussonne.fr
www.aussonne.fr

BALMA

8, Allée de l'Appel du 18 juin
31132 BALMA
Tél. : 05 61 24 92 92
mairie@mairie-balma.fr
mairie-balma.fr

BEAUPUY

Route de Lavaur
31850 BEAUPUY
Tél. : 05 61 84 71 42
mairie.beaupuy31@orange.fr
www.ville-beaupuy.fr

BEAUZELLE

Place de la Mairie
31700 BEAUZELLE
Tél. : 05 62 21 32 50
contact@mairie-beauzelle.fr
www.beauzelle.fr/

BLAGNAC

1 Place des Arts
31700 BLAGNAC
Tél. : 05 61 71 72 00
contact@mairie-blagnac.fr
www.mairie-blagnac.fr

BRAX

9 Rue de la Mairie
31490 BRAX
Tél. : 05 62 13 06 70
contact@mairie-brax.fr
www.mairie-brax31.fr



UN GUIDE PRATIQUE POUR LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DE LA CHARTE DE PARTICIPATION CITOYENNE

Courant 2021, Toulouse Métropole a mandaté plusieurs Étudiants de Sciences Po Toulouse avec objectif de concevoir et de proposer une démarche adossée à la future Charte de la participation citoyenne pour la perfectionner et poursuivre le dialogue sur la durée.

Leur travail basé sur des recherches bibliographiques, comparatives et des entretiens a permis de dégager 4 grands enjeux :



La constitution d'une **culture commune** de la participation citoyenne



Les **moyens et ressources** alloués



Les **formes et niveaux** de la participation



Les **conséquences** de la participation citoyenne sur l'action publique et ses parties-prenantes.

Une évaluation systématique de la participation

Pour mieux appréhender les pistes d'amélioration des démarches participatives, l'évaluation des pratiques doit être **systematisée**.

Définie en amont du démarrage de la participation et adaptée au projet, la démarche d'évaluation doit mesurer :

- **le dispositif et ceux qui y participent**: nombre et diversité des participants, nombre de rencontres, types de rencontres...
- **le contenu des contributions**: types de contributions, thématiques abordées...
- **les suites données à ces contributions**: propositions concrétisées, évolution du projet, impact sur le projet...

Elle peut aussi être couplée à une **évaluation citoyenne** de la démarche, notamment via la mise en place d'enquêtes ou de groupes de travail, apportant ainsi un regard croisé au projet et à son évaluation.

Des démarches référencées pour une amélioration continue

La **volonté de restituer et d'évaluer** la participation permet de mettre en avant des **pistes d'amélioration**. À travers la mise en place d'un référentiel technique commun, de temps dédiés aux retours d'expériences, de témoignages de participants, il s'agit de tirer parti de temps d'évaluation partagée pour améliorer les pratiques.

Ces temps de restitution doivent faire l'objet d'un retour vers l'intégralité des élus du territoire et de la Métropole.

Bilan annuel de la participation citoyenne et évaluation de la Charte

Un **bilan de la participation** sera publié annuellement par Toulouse Métropole. Il s'agit de rendre compte des démarches conduites par la Métropole. Ce **rapport public** sera un des outils pour le suivi-évaluation de la *charte métropolitaine de la participation citoyenne*. Sur la base de ce rapport, un **comité de suivi et évaluation** mobilisant des élus, des agents et des citoyens pourra émettre des propositions pour l'amélioration de la participation citoyenne de la Métropole.

RENDRE COMPTE ET ÉVALUER LA PARTICIPATION

Dans toute démarche de participation citoyenne, la collectivité doit rendre compte du bilan de la concertation et de la décision qui a été prise.

Cette transparence est gage d'une confiance dans la durée. Par ailleurs, le recours à une évaluation permet d'améliorer les outils et les pratiques pour le développement de la participation citoyenne.

Un retour systématique vers les participants

Chaque temps de participation citoyenne fait l'objet d'une restitution, qui pourra prendre la forme d'un compte-rendu ou d'un rapport plus étoffé selon la démarche. Elle permet d'assurer une **transparence**, une meilleure **compréhension** et une capacité de **mobilisation** de chacun tout au long du projet. Aussi, ce bilan permet de partager les résultats de la concertation restituant la diversité des contributions, leur analyse et la décision prise par les élus quant à l'évolution d'un projet.

Une restitution garantissant une participation cohérente dans le temps

La réalisation des projets demande souvent un temps long. Souvent, de l'idée à l'inauguration du projet, plusieurs années peuvent s'écouler. Pour bien comprendre les besoins des habitants, les contributions des citoyens doivent être mobilisées dès les premières phases du projet. Faire périodiquement le **bilan de la participation** et informer de **l'avancement du projet** démontre aussi l'intérêt de la collectivité vis-à-vis de la mobilisation citoyenne.

Une participation de proximité

La **proximité** est un facteur qui favorise la participation citoyenne des acteurs locaux, notamment des habitants. Toulouse Métropole s'appuie sur les acteurs de son territoire, notamment les communes qui organisent et animent les démarches citoyennes à leur échelle, afin de développer l'information et la participation de proximité. Les démarches conduites en proximité **à l'échelle d'un quartier** par exemple ou en **itinérance** dans différents équipements ou sur les espaces publics permettent de toucher le citoyen dans sa **vie quotidienne**, de rendre concret un projet. En multipliant les lieux, les formats et les horaires, la participation s'inscrit dans le quotidien des citoyens.

Des outils numériques disponibles en continu

L'utilisation du numérique permet au citoyen d'accéder aux informations relatives à un projet et de participer **où qu'il soit et quel que soit l'horaire**. En effet, le numérique permet de s'adapter davantage aux différents rythmes de vie. Une plateforme numérique centralisant les informations sur les démarches de participation citoyenne métropolitaines ou communales constitue une offre **disponible en continu**. Les outils numériques complètent les outils de mobilisation en présentiel qui demeurent essentiels (réunions publiques, ateliers, balades urbaines...).



UTILISER DES **OUTILS DIVERSIFIÉS** POUR PERMETTRE À TOUS DE MIEUX S'INFORMER ET DE PARTICIPER

La rencontre entre les collectivités qui portent le projet et les habitants souhaitant y contribuer est un préalable nécessaire à la participation citoyenne. Chacun doit pouvoir accéder à une information claire et adaptée tout au long du projet lui permettant de contribuer selon ses préférences.

Des instances et des outils adaptés pour une équité sociale et territoriale

Chaque projet présente des **caractéristiques spécifiques** : territoire, thème, public bénéficiaire, temporalité... Ces particularités doivent être prises en compte pour définir les **modalités de participation**. Il s'agit de donner à chacun la possibilité de s'informer et de contribuer.

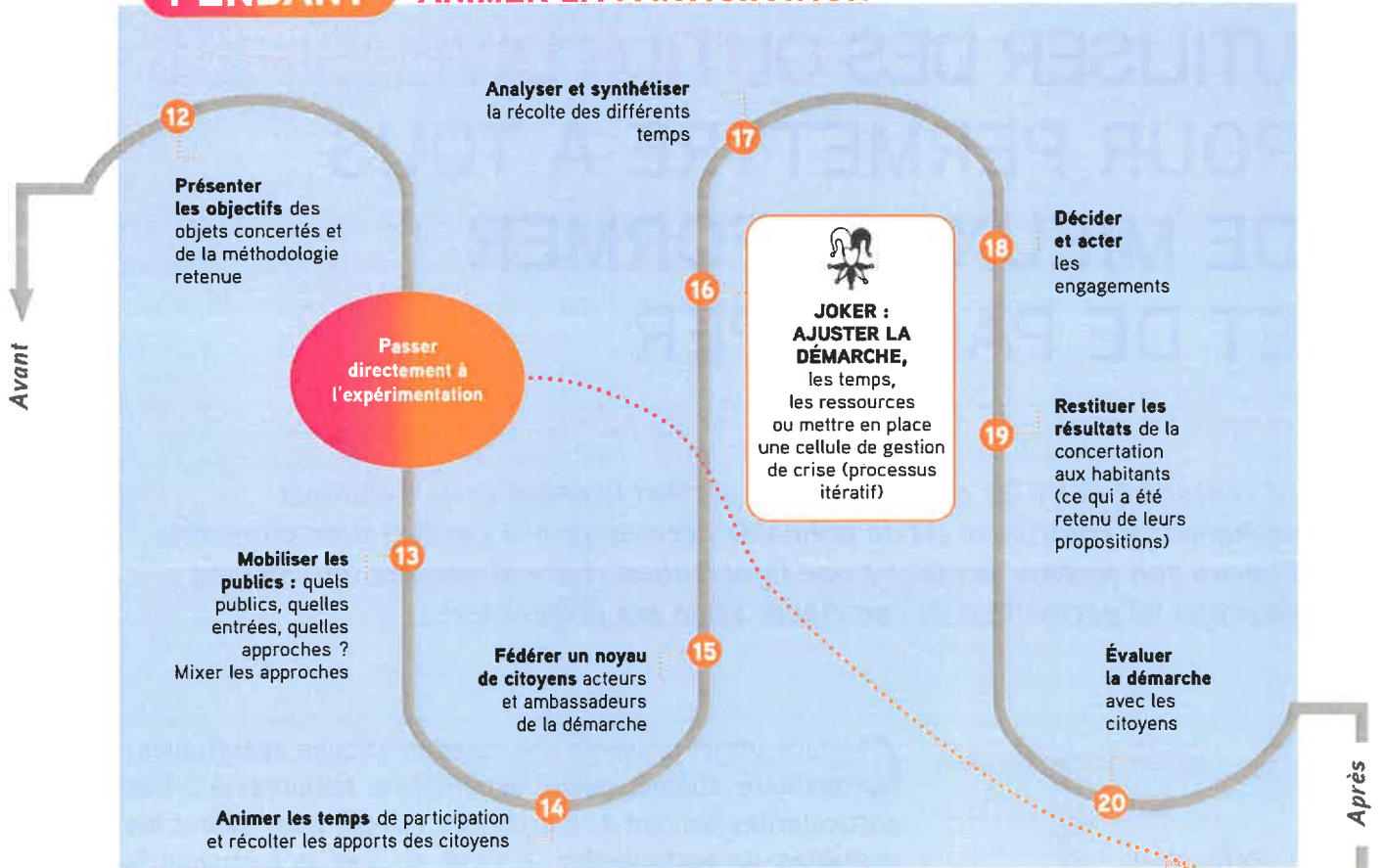
Ainsi, des instances citoyennes peuvent concerner de façon spécifique certains territoires, certains publics ou certaines compétences en particulier.

Les habitants ne pouvant s'engager dans ces instances doivent aussi pouvoir contribuer. Les outils numériques, la mobilisation sur l'espace public, voire d'autres modalités de communication, doivent ainsi permettre de **toucher les habitants de Toulouse Métropole dans leur diversité**.

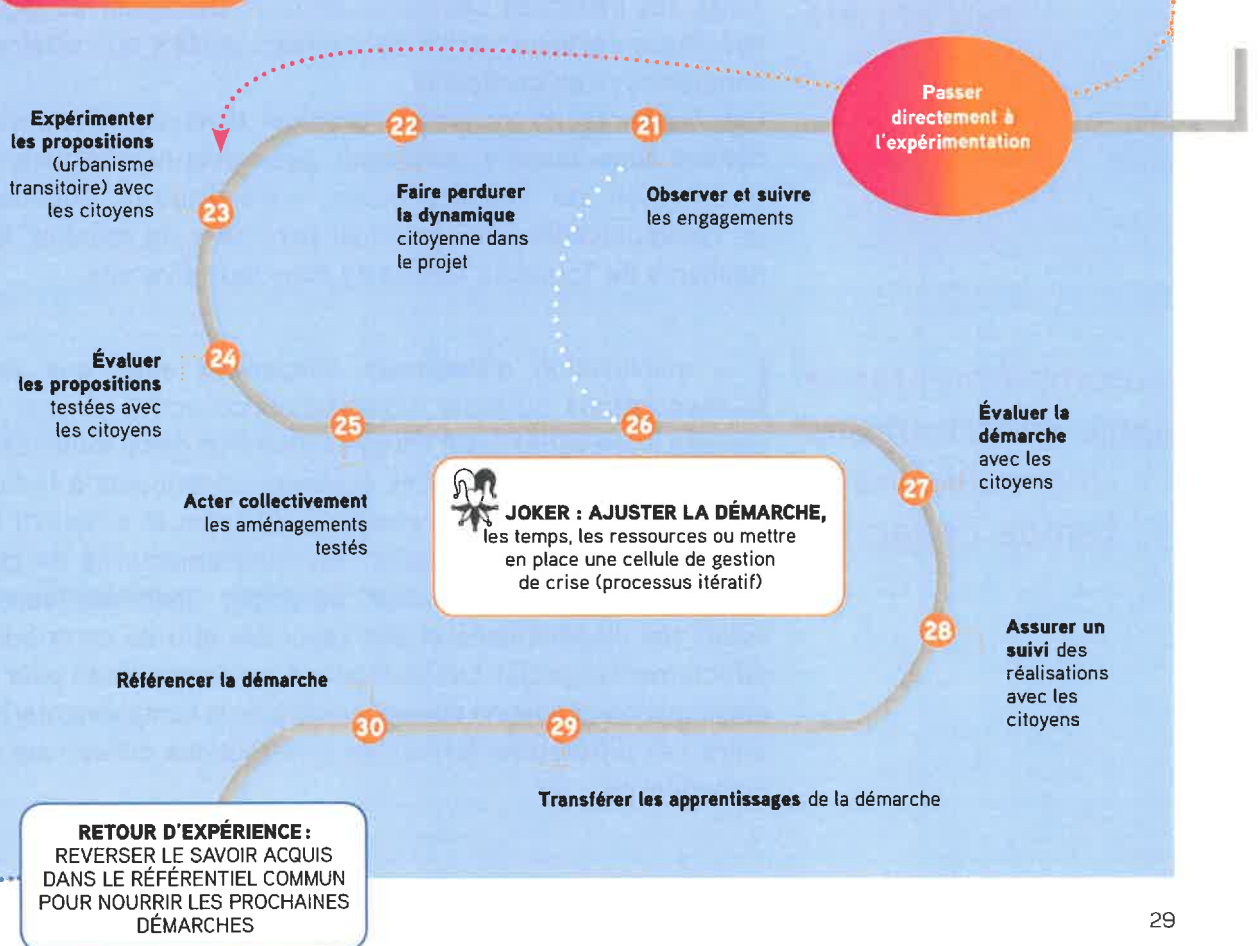
Une complémentarité entre contributions individuelles et temps collectifs

La mobilisation **d'instances citoyennes** ainsi que des **L'associations** ou toute organisation collective permet le partage d'une réflexion et l'organisation d'un débat mobilisant différents points de vue. Ces échanges contribuent à la fois à **enrichir la réflexion** de chaque participant et à nourrir le projet en cours de conception. En complémentarité de ces débats, chacun doit pouvoir **participer individuellement** selon ses disponibilités et ses capacités afin de contribuer directement au projet. Les méthodes et outils mobilisés pour la participation citoyenne doivent privilégier la **complémentarité** entre ces différentes formes de contributions collectives et individuelles.

PENDANT ANIMER LA PARTICIPATION



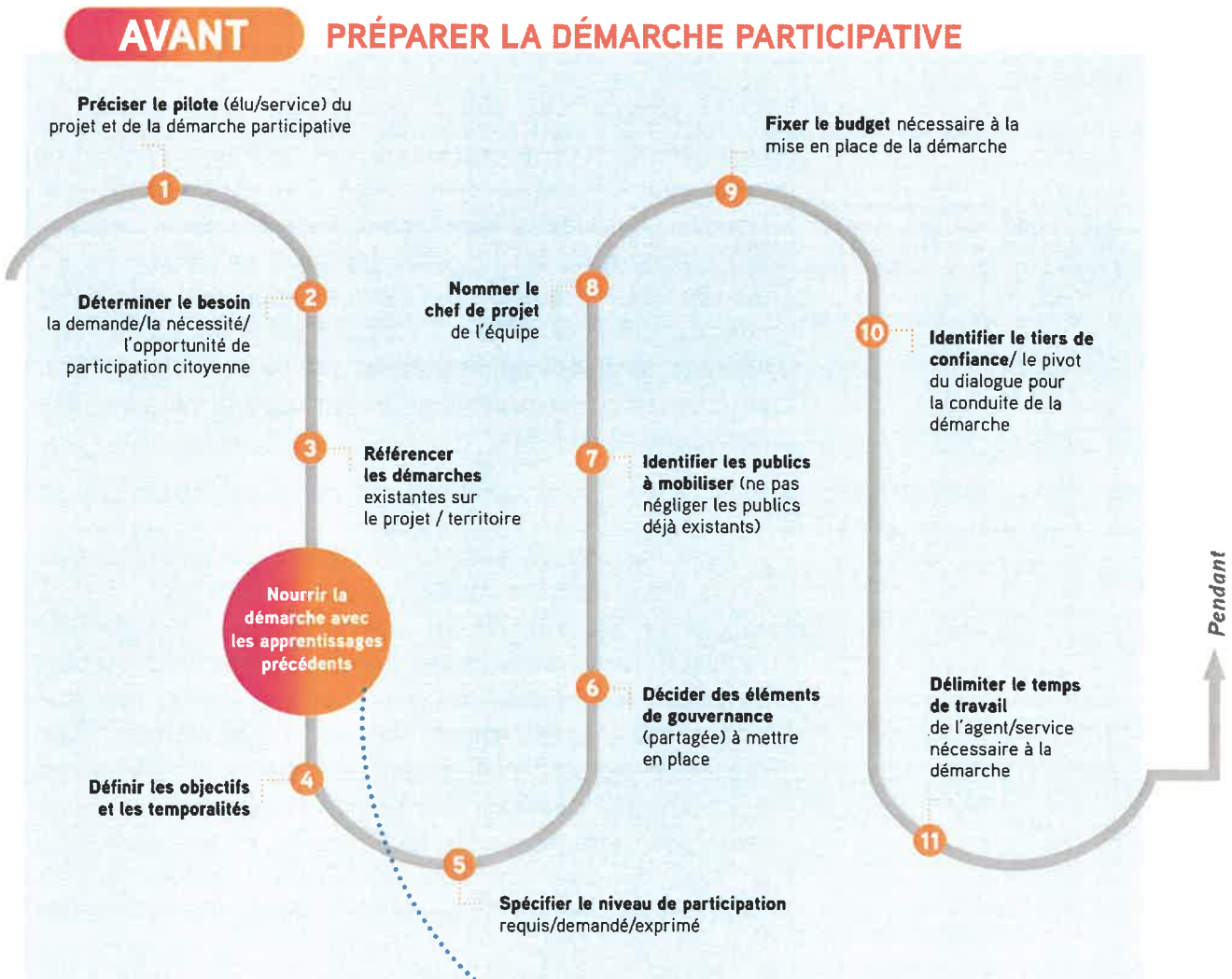
APRÈS RESTITUER, DÉCIDER ET SUIVRE LES RÉALISATIONS



Intégrer la participation à l'ensemble des projets

Lors des séminaires qui ont précédé la rédaction de la Charte de participation, les agents des services de Toulouse Métropole et des communes ont défini une méthodologie opérationnelle permettant de penser, animer et restituer les démarches participatives. Ce travail a abouti à la rédaction d'un référentiel commun, qui servira de cadre et de guide pour la mise en place de futures démarches de participation citoyenne.

La frise ci-contre est extraite de ce référentiel commun. Elle représente les étapes clés identifiées par les agents des services publics pour la conduite d'une démarche de participation citoyenne.



Des élus et des agents sensibilisés, formés et outillés pour la conduite de concertations

Toulouse Métropole souhaite renforcer la formation des élus et des agents sur les sujets de participation citoyenne. Il s'agit de partager entre les services des communes et de la Métropole un **référentiel** de la participation citoyenne. La diffusion d'un guide méthodologique viendra compléter la Charte de la participation citoyenne. Les agents des services et des communes, ainsi que les élus pourront bénéficier de **formations et d'un accompagnement** pour la conduite de concertations, ou d'autres démarches participatives.

Une participation intégrée à la conduite des projets

Pour réussir une démarche de participation citoyenne, il est important de l'intégrer dès les premières étapes d'un projet et même dans la conception initiale des projets. Aussi pour un dialogue réussi avec les différentes parties prenantes, leur mobilisation doit se faire le plus en amont possible du projet, autrement dit **dès les phases de diagnostic** en amont de la proposition technique. À l'instar de la réalisation des études préalables au projet, la participation doit être **intégrée dans le planning et le budget** de chaque projet.

Des temps d'échanges collectifs pour monter en compétences

L'organisation de **temps d'échanges** entre agents de différents services communaux et métropolitains est un levier pour diffuser les savoir-faire. Il en est de même pour les élus. Le **partage d'expériences** stimule le développement des pratiques de participation citoyenne en s'appuyant sur les réussites vécues et sur **l'identification des ressources internes** aux collectivités. L'adhésion de la Métropole à des **réseaux nationaux et européens** est un autre levier pour enrichir les connaissances et les pratiques professionnelles des agents et des élus.

Des outils mutualisés à l'échelle de la Métropole

Les communes, si elles le souhaitent, peuvent s'appuyer sur les ressources développées par la Métropole. Il s'agit notamment des outils et des expertises mises en place pour **faciliter la conduite des démarches de participation citoyenne**: plateforme numérique, formations des agents et des élus et échanges d'expériences, mission d'appui-conseil. Pour certains projets particulièrement complexes, la mobilisation d'une **expertise externe** à la Métropole peut être une plus-value pour garantir un dialogue citoyen. En cas de besoin, la collectivité peut mobiliser une mission confiée à un tiers neutre pour garantir la prise en compte des différentes parties prenantes lors d'une concertation. Cette disponibilité des outils permet d'assurer une participation citoyenne sur **l'ensemble du territoire métropolitain**.

RENFORCER, AU BÉNÉFICE DES CITOYENS, L'EXPERTISE DES AGENTS ET DES ÉLUS SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE

Les collectivités portent la responsabilité de réaliser des projets d'intérêt général adaptés aux enjeux de leur territoire et aux besoins des citoyens, tout en étant conformes aux réglementations et aux prescriptions techniques.

Pour la réussite des projets, l'expertise technique et l'expertise d'usage doivent dialoguer. Elles participent à la prise de décision. L'intégration du dialogue citoyen dans la conduite de projet est un enjeu qui passe nécessairement par la formation et la mise à disposition des moyens nécessaires à ces pratiques, parfois nouvelles dans les collectivités.





Des initiatives citoyennes valorisées et des citoyens engagés

Au-delà de la contribution à un débat ou à une consultation, la participation citoyenne peut se concrétiser par la réalisation **d'actions d'intérêt général portées par des habitants**. Certains dispositifs déjà en place **soutiennent les initiatives citoyennes**. Ils facilitent la réalisation d'actions concrètes sur le territoire portées par des habitants (Fonds d'initiatives « Agir dans mon quartier », Jardins partagés...). Ces dispositifs très appréciés par les participants sont encore peu connus et pourraient être étendus à d'autres quartiers et communes de la Métropole et à d'autres thématiques (sport, culture...). **De plus, les citoyens peuvent également être à l'origine de projets sur le territoire. La Métropole doit identifier, soutenir et valoriser ces initiatives.**

Des jeunes mobilisés dans la vie de la métropole

L'engagement citoyen des jeunes est un enjeu prioritaire pour la Métropole. Cette mobilisation constitue **un tremplin** et renforce la capacité des citoyens à agir collectivement. Les instances existantes à l'échelle des communes (conseils municipaux des enfants ou des jeunes) et le conseil de la vie étudiante doivent être mieux associés à la conception des actions publiques et de projets. Les **collaborations avec les partenaires** (Education Nationale, associations, équipes pédagogiques...) doivent être renforcées pour intégrer ces questions de citoyenneté à l'enseignement d'éducation civique.

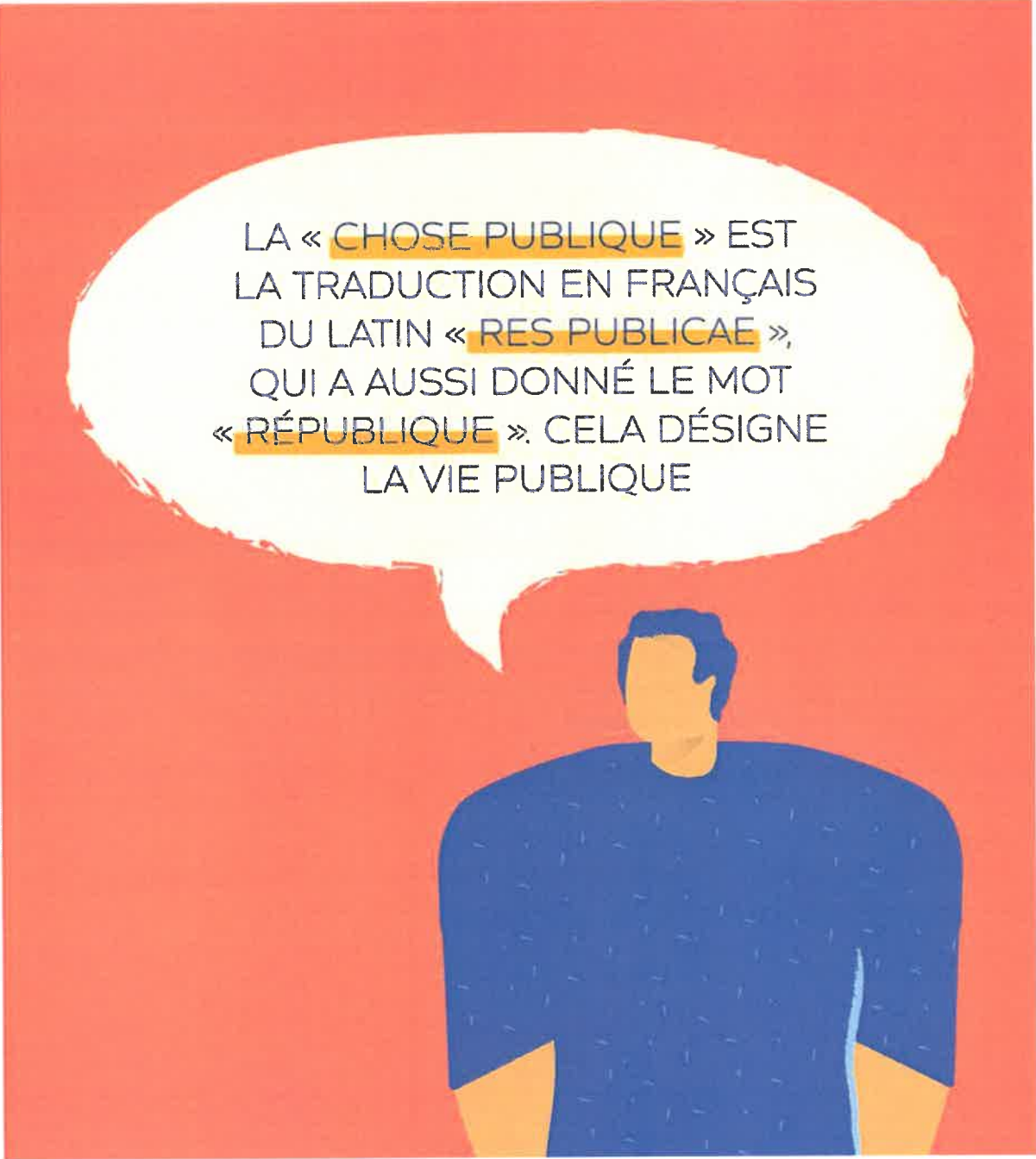
Pour faciliter la participation des jeunes, il est nécessaire d'avoir **des outils ludiques, créatifs et attractifs**.

Au-delà de ces instances, **la mobilisation, même ponctuelle**, de l'avis des jeunes habitants doit être accentuée pour concevoir et évaluer les projets et les actions publiques.

De même, leurs **initiatives individuelles** ou collectives dans des projets d'intérêt général pourraient être soutenues et valorisées.

Une participation plus diversifiée

Encourager la participation de **personnes de tous horizons, notamment ceux peu habitués à participer**, permet de s'assurer que la **diversité des opinions** et des intérêts soit bien représentée et d'enrichir davantage les projets. En outre, cela renforce le caractère démocratique du processus de participation. **La participation doit faire s'exprimer la diversité des points de vue, mais ne cherche cependant pas la représentativité.** De même, il est important de ne pas limiter les démarches de participation aux seuls citoyens de la Métropole mais d'intégrer l'ensemble des usagers (habitants, travailleurs, étudiants...).



LA « **CHOSE PUBLIQUE** » EST
LA TRADUCTION EN FRANÇAIS
DU LATIN « **RES PUBLICAE** »,
QUI A AUSSI DONNÉ LE MOT
« **RÉPUBLIQUE** ». CELA DÉSIGNE
LA VIE PUBLIQUE

DÉVELOPPER L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ ET L'INTÉRÊT POUR LA CHOSE PUBLIQUE

Développer l'apprentissage de la citoyenneté, c'est découvrir et comprendre de manière concrète les valeurs sur lesquelles cette citoyenneté se construit en allant à la rencontre des autres, s'informer, écouter, s'exprimer, donner son opinion... Le fait d'être mieux sensibilisé est un levier pour mobiliser davantage. Métropole et communes, ainsi que l'ensemble de leurs partenaires ont donc un rôle prépondérant à jouer. Valoriser davantage les initiatives citoyennes sur le territoire est également un levier pour concerner et mobiliser davantage.

Des instances citoyennes identifiées

La bonne connaissance des instances de participation est nécessaire à une plus grande participation à la fois à l'échelle des quartiers, des communes et de la Métropole.

Des supports de **sensibilisation** pourraient être édités sur le fonctionnement et les compétences de la Métropole, des communes et la participation citoyenne.

En complément, des temps de formation pourraient être organisés ponctuellement par Toulouse Métropole ou les associations du territoire. Ils favorisent l'engagement des citoyens. Par ailleurs, il convient d'assurer une **meilleure visibilité** de ces lieux de démocratie locale et des acteurs locaux qui y contribuent (associations, habitants, commerçants, entreprises...)

Les missions des collectivités mieux connues des habitants

Le rôle et les missions des collectivités sont peu connus des citoyens. Cette méconnaissance est encore plus grande vis-à-vis des Métropoles qui portent pourtant des compétences essentielles pour le territoire: urbanisme, mobilités, voiries, développement économique, solidarités, renouvellement urbain... En **amont de la participation, des formations thématiques** pourront être organisées, non pour faire des participants des spécialistes du sujet, mais pour **permettre d'acculturer ceux qui le souhaitent.**

PARTICIPATION MÉTROPOLITAINE

RENFORCER, AU BÉNÉFICE DES CITOYENS, L'EXPERTISE DES AGENTS ET DES ÉLUS SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE

- ✓ Les agents formés et outillés pour la conduite de concertation, les élus sensibilisés
- ✓ Une participation intégrée à la conduite des projets
- ✓ Des temps d'échanges collectifs pour monter en compétences
- ✓ Des outils mutualisés à l'échelle de la Métropole

RENDRE COMPTE ET ÉVALUER LA PARTICIPATION

- ✓ Un retour systématique vers les participants
- ✓ Une restitution garantissant une participation cohérente dans le temps
- ✓ Une évaluation systématique de la participation
- ✓ Des démarches référencées pour une amélioration continue
- ✓ Un bilan annuel de la participation citoyenne

QUATRE GRANDES ORIENTATIONS DE LA

DÉVELOPPER L'**APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ** ET L'INTÉRÊT POUR LA CHOSE PUBLIQUE

- ✓ Des instances citoyennes identifiées
- ✓ Les missions des collectivités mieux connues des habitants
- ✓ Une participation plus diversifiée
- ✓ Des initiatives citoyennes valorisées et des citoyens engagés
- ✓ Des jeunes mobilisés dans la vie de la métropole

UTILISER DES **OUTILS DIVERSIFIÉS** POUR PERMETTRE À TOUS DE MIEUX S'INFORMER ET DE PARTICIPER

- ✓ Des instances et des outils adaptés pour une équité sociale et territoriale
- ✓ Une complémentarité entre contributions individuelles et temps collectifs
- ✓ Une participation de proximité
- ✓ Des outils numériques disponibles en continu



Concierter avec les enfants pour réaménager les parcs et jardins

Dans le cadre du renouvellement urbain du quartier d'Empalot, Toulouse Métropole a organisé une concertation citoyenne pour repenser l'urbanisme, l'usage des espaces verts, renforcer la place de la nature en ville et développer les sports et loisirs au sein du quartier Empalot. Plusieurs rencontres ont été programmées sur l'espace public, notamment dans les espaces verts du quartier. Les élèves des écoles du quartier ont également été sensibilisés à l'urbanisme. Ils ont pu contribuer à la concertation via des ateliers créatifs mobilisant leur connaissance du quartier, leurs témoignages sur leurs usages et leur créativité pour proposer des idées d'aménagement.



Agir dans mon quartier

Agir dans mon quartier est le fonds de participation des habitants. C'est une aide financière visant à favoriser les actions de proximité et de solidarité portées par des habitants et plus spécifiquement dans les quartiers les plus fragiles à Toulouse, Colomiers et Cugnaux.

Ce dispositif permet de financer des actions d'intérêt général portées par les habitants eux-mêmes, de soutenir des projets d'entraide et de solidarité, d'enrichir les liens sociaux et de favoriser l'initiative citoyenne. Il permet également aux habitants de prendre part aux responsabilités et aux décisions collectives de manière démocratique. Cette aide est accordée par un comité de gestion composé lui aussi d'habitants du quartier.

Co-construire une démarche cœur de ville

La Mairie de Launaguet a lancé en 2018 une démarche *cœur de ville*, en lien avec le projet métropolitain du Boulevard Urbain Nord. Ce projet nécessitait d'établir une démarche de cohérence entre l'urbanisme et les transports sur ce secteur.

La municipalité a souhaité inclure les Launaguétois dans cette réflexion à travers des ateliers de coconstruction leur permettant de s'atteler à certains sujets tels que les activités en centre-ville, l'identité et le patrimoine, et enfin les mobilités.

Au regard du projet, de son périmètre territorial et du champ de compétences dont il relève, la municipalité pilote la démarche, décidant de ses objectifs et de son cadre. La Mairie a bénéficié de l'appui technique des services de la Métropole en charge des projets d'aménagement.

Prototyper et tester une déchèterie urbaine

Toulouse Métropole et DECOSET ont fait, courant 2019, le constat partagé que l'offre de service « déchèterie » n'était plus adaptée au centre-ville. Dans le cadre d'une démarche de participation, ils ont pu interroger, co-construire et tester le concept grandeur nature. Trois phases se sont succédées pour cette démarche d'« aller vers », en mobilisant des espaces tests (stand, ateliers etc.) et des supports adaptés pour échanger avec les usagers et pouvoir prototyper ensemble la future déchèterie de proximité. Cette démarche a permis d'interpeller un large public et de tester concrètement le concept développé pour les équipes techniques.

Le Conseil de DÉveloppement de Toulouse Métropole

Depuis 2013, le conseil de développement (CODEV), assemblée consultative, indépendante, transversale et pluridisciplinaire, rassemble de nombreux acteurs de la métropole toulousaine et constitue une interface entre Toulouse Métropole et la société civile locale.

Il est composé de plus de 200 membres bénévoles représentant les organisations de la société civile, professionnelles, syndicales, associatives, les différents territoires de la métropole ou disposant d'une compétence personnelle.

C'est un lieu de rencontre entre les citoyens et de débat sur les enjeux métropolitains. Il fait part de ses analyses, formule des propositions à l'adresse des élus et acteurs en charge des politiques publiques. Il alerte, donne à voir et entendre les points de vue, les interrogations des habitants et usagers de la métropole.

12 Conseils citoyens dans les quartiers les plus fragiles

Les conseils citoyens sont présents au sein des douze quartiers prioritaires de Toulouse Métropole – neuf à Toulouse et un dans chacune des communes de Blagnac, Cugnaux et Colomiers. Chaque conseil citoyen est composé majoritairement d'habitants ainsi que de représentants d'associations et d'entreprises locales mobilisés suite à un appel à candidatures. Chaque conseil citoyen est libre d'associer plus largement d'autres habitants et acteurs à ses réunions de travail.

Chaque conseil citoyen est indépendant et autonome. Il est doté d'un budget propre et définit son fonctionnement afin de participer aux instances de pilotage du Contrat de Ville aux côtés des institutions partenaires, dans une démarche de coconstruction et en toute indépendance.

Conseil Toulousain de la Vie Étudiante

Le Conseil Toulousain de la Vie Étudiante est un espace de dialogue où les étudiants peuvent proposer des projets concrets à la mairie de Toulouse pour agir sur leur quotidien.

Cette instance de démocratie participative réunit des étudiants toulousains volontaires pour s'engager pendant une année scolaire. Elle réalise, chaque année, un projet ou formule des propositions en lien avec une thématique relative à la vie étudiante (déchets, santé...).

Le Conseil Toulousain de la Vie Étudiante est composé de 60 membres étudiants volontaires issus de toutes formations et niveaux d'études. Ils se réunissent deux fois par mois durant l'année scolaire. Des visites et des rencontres avec des élus, des partenaires ou des experts de la thématique sont organisées au cours du mandat pour enrichir leurs projets.

ZOOM SUR QUELQUES DÉMARCHES DU TERRITOIRE

Dans ce guide, nous parlerons communément des « conseils de quartier », pour désigner les instances de démocratie de proximité réunissant des habitants à l'initiative des communes. D'autres dénominations existent cependant sur le territoire : commission, comité, conseil consultatif de quartier...

La Commission Intercommunale d'Accessibilité

Créée en 2006, la commission intercommunale d'accessibilité réunit le président de Toulouse Métropole, des conseillers métropolitains désignés et des associations d'usagers en matière d'accessibilité (personnes en situation de handicap, personnes âgées, acteurs économiques, usagers...). Un représentant de chaque commune est invité à participer aux réunions.

La commission peut travailler sur différents axes comme dresser un constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, être force de propositions afin d'en améliorer la mise en accessibilité ou encore élaborer un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en situation de handicap.





DES INSTANCES DE PROXIMITÉ À L'ÉCHELLE DES QUARTIERS ET DES COMMUNES

Les mairies organisent les instances et les démarches de participation citoyenne à l'échelle des quartiers et des communes: conseils et commissions de quartiers, conseils des jeunes ou des enfants, conseils de développement, commissions extra-municipales, groupes ou ateliers de travail thématiques. Elles réunissent élus, services, acteurs associatifs et citoyens. Elles permettent d'animer une participation de proximité et d'organiser le débat.

À l'échelle de la Métropole, d'autres instances complètent la démocratie locale conduite par les communes: 12 conseils citoyens dans les quartiers prioritaires du contrat de ville, le conseil de la vie étudiante, la commission accessibilité...

Sur les grandes questions métropolitaines, le conseil de développement (CODEV), qui mobilise 200 habitants bénévoles, partage ses avis sur les projets et les politiques publiques.

DES TEMPS DE PARTICIPATION SUR LES GRANDS PROJETS DU TERRITOIRE (URBANISME, MOBILITÉS, ENVIRONNEMENT...)

Pour de grands projets ou actions structurantes (urbanisme, aménagement, plan climat) Toulouse Métropole organise également des temps de participation spécifiques pour recueillir les avis et propositions d'acteurs locaux ou d'habitants. Leurs contributions permettent d'aider la prise de décision des élus et d'améliorer les projets.

Comment s'informer ET PARTICIPER dans les communes et la métropole ?

Depuis plusieurs années, les instances et démarches de participation se sont développées sur le territoire de la Métropole pour permettre à tous les acteurs locaux de s'informer et de participer. Toulouse Métropole et les communes en définissent les périmètres et les modalités de fonctionnement selon leurs compétences.

La plupart des instances citoyennes existantes sont des instances de proximité, à l'échelle des quartiers et communes. Elles sont animées par les mairies. De plus en plus de projets sont portés par la Métropole et nécessitent d'impliquer les acteurs locaux à cette échelle. La Métropole et les communes doivent donc articuler leurs démarches pour permettre aux citoyens de s'impliquer pleinement.



DES SUPPORTS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION

Les **sites Internet des mairies** permettent de suivre les actualités relatives à la vie de la commune, l'éducation, le sport, les projets en cours et de connaître les instances de participation communales. Certaines communes disposent également de **bulletins d'information, de courriers ou de journaux municipaux**.

À l'échelle de la Métropole, le site toulouse-metropole.fr, TIM, le magazine métropolitain, les newsletters donnent accès à l'information sur les grands projets du territoire.

En complément, la **plateforme de participation numérique** jeparticipe.metropole.toulouse.fr permet à tous de s'exprimer, partager des idées...

JEPARTICIPE.METROPOLE.TOULOUSE.FR

LA PLATEFORME DE PARTICIPATION EN LIGNE DE TOULOUSE MÉTROPOLE ET DES COMMUNES

La plateforme numérique jeparticipe.metropole.toulouse.fr constitue un outil majeur au service de la coconstruction de la Métropole, des communes et des quartiers.



Elle facilite l'accès à l'information et l'expression des citoyens dans les démarches de participation volontaire ou réglementaire et entraîne une nouvelle façon d'échanger, de collaborer tout en permettant d'élargir la mobilisation des habitants et de placer les citoyens au cœur des projets et du processus participatif.

Elle ne se substitue pas aux démarches de concertations plus classiques mais agit en complémentarité des autres outils: réunions publiques, ateliers de travail, consultations sur l'espace public...

LES NIVEAUX DE PARTICIPATION

La participation citoyenne recouvre différentes formes (enquête, réunion publique, atelier de concertation, budget participatif...).

Pour mieux s'accorder sur les règles de la participation, il est important de pouvoir en appréhender ses différents niveaux, c'est-à-dire le degré de participation attendu des participants.

Dans un même projet ou une même démarche, plusieurs niveaux de participation peuvent être sollicités en fonction du calendrier du projet et de ses caractéristiques.



L'information et la sensibilisation

Les participants sont informés/sensibilisés par la Métropole sur le projet ou la démarche, ce qui va être réalisé, ce qui est en cours de réalisation et sur ce qui a déjà été réalisé.

La consultation

Les participants sont informés et invités à donner leur avis, pour éclairer la prise de décision de la Métropole.

La concertation

Les participants sont informés et invités à débattre pour définir ou évaluer un projet. Leurs avis viennent ainsi enrichir le projet et la prise de décision de la Métropole. La concertation peut être réglementaire ou volontaire. Elle est de préférence engagée en amont de la prise de décision.

La coconstruction, codécision, cogestion

Les participants sont forces de proposition. Ils contribuent activement au projet, négocient avec les décideurs, s'accordent sur les rôles, les responsabilités et les niveaux de contrôle de chacun pour un projet partagé.

La confiance entre les acteurs locaux comme base de la participation citoyenne

La participation citoyenne se **fonde sur la confiance**, l'écoute, le **respect** de la parole et la bienveillance entre les acteurs locaux. Elle favorise la mise en place d'un **dialogue de qualité**. La confiance mutuelle, la bienveillance et la reconnaissance réciproque permettent également de **montrer et valoriser les savoirs et les expériences de tous**.

Elles contribuent ainsi à nouer durablement des **relations positives et constructives**. Cette prise en considération de chacun forme une base propice à **la Convivencia**, « le vivre et faire ensemble », chère à la culture de notre territoire.

Une information accessible et lisible de tous

Tous les acteurs doivent disposer d'une **information complète, claire, régulière et accessible** et ce, tout au long de l'élaboration du projet, de sa conception à sa réalisation. À cet effet, un dispositif adapté doit être mis en place pour **présenter l'objet de la participation et ses caractéristiques** connues (objectifs, ambitions, contraintes financières, techniques, juridiques et temporelles...) **de façon claire et pédagogique**.

Une participation inclusive et équitable

La participation citoyenne vise à associer l'ensemble des acteurs et doit **garantir à tous de pouvoir s'engager** s'ils le souhaitent. Les **modalités de participation** (en ligne, en présentiel, sur le terrain...), les supports de participation (papier, numérique, vidéo...), les **horaires et les lieux** des temps de participation doivent être diversifiés pour garantir une plus grande **équité entre les participants**. De même, une **équité territoriale et sociale** doit être garantie dans l'accès à l'information et à la parole pour permettre une plus grande richesse des débats.

PRINCIPES ET VALEURS DE LA PARTICIPATION MÉTROPOLITAINE

Cette charte énonce 5 grands principes et des valeurs qui doivent être respectés dans les actions de participation portées par Toulouse Métropole.

Un cadre transparent et clair tout au long des démarches de participation

Un **cadre transparent, clair et partagé** favorise l'implication et la mobilisation de tous. En amont de chaque démarche, les **règles de la participation** et la manière dont les contributions seront traitées et analysées doivent être partagées. De même, à l'issue de la démarche de participation, les conclusions et **enseignements sont rendus publics**, ainsi que les suites apportées à la démarche.

Une participation au service de l'intérêt général

Les différentes démarches de participation à l'échelle de Toulouse Métropole doivent **garantir l'intérêt général et le bien commun** et s'attacher à construire des projets à destination de tous. Elles servent le collectif et non pas les intérêts particuliers. **L'échange des différents points de vue**, la mobilisation de l'intelligence collective et la bienveillance entre les acteurs sont des leviers pour faire émerger cet intérêt général.



Le territoire de Toulouse Métropole



LES 37 COMMUNES DE TOULOUSE MÉTROPOLE

Aigrefeuille	Colomiers	Launaguet	Saint-Jean
Aucamville	Cornebarrieu	Lespinasse	Saint-Jory
Aussonne	Cugnaux	Mondonville	Saint-Orens-de-Gameville
Balma	Drémil-Lafage	Mondouzil	Seilh
Beaupuy	Fenouillet	Mons	Toulouse
Beuzelle	Flourens	Montrabé	Tournefeuille
Blagnac	Fonbeauzard	Pibrac	L'Union
Brax	Gagnac-sur-Garonne	Pin-Balma	Villeneuve-Tolosane
Bruguières	Gratentour	Quint-Fonsegrives	
Castelnau		Saint-Alban	

Le conseil métropolitain

Le conseil métropolitain est l'assemblée délibérante de Toulouse Métropole. Il délibère et adopte les décisions qui guident l'action métropolitaine. Il se réunit en séances publiques, 4 à 6 fois par an. Il rassemble les 133 élus municipaux délégués à Toulouse Métropole. Au minimum un représentant par commune est désigné.

TOULOUSE MÉTROPOLE

C'EST QUOI ?

Toulouse Métropole regroupe 37 communes de l'aire urbaine de l'agglomération toulousaine formant un ensemble solidaire dont le but est d'élaborer et conduire un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social commun.
Toulouse Métropole regroupe plus de 771 132 habitants sur son territoire.

Les compétences de Toulouse Métropole

Toulouse Métropole exerce dans le périmètre métropolitain un certain nombre de compétences comme :



Les mobilités

La voirie



L'aménagement et politique foncière

L'urbanisme et projets urbains



L'écologie, développement durable, transition énergétique



L'eau et assainissement

La propreté



L'économie circulaire et déchets

L'économie, innovation et emploi



La cohésion sociale et inclusion



L'habitat et logement

La culture



Les sports et bases de loisirs

La modernisation de la collectivité et finances



La prospective et contractualisation

4 ORIENTATIONS POUR DÉVELOPPER LA PARTICIPATION MÉTROPOLITAINE

- 1 DÉVELOPPER L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ ET L'INTÉRÊT POUR LA CHOSE PUBLIQUE
- 2 UTILISER DES OUTILS DIVERSIFIÉS POUR PERMETTRE À TOUS DE MIEUX S'INFORMER ET DE PARTICIPER
- 3 RENFORCER, AU BÉNÉFICE DES CITOYENS, L'EXPERTISE DES AGENTS ET DES ÉLUS SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE
- 4 RENDRE COMPTE ET ÉVALUER LA PARTICIPATION



DES INSTANCES ET DES SUPPORTS

de participation à la fois à l'échelle des communes et de la métropole.

JEPARTICIPE.METROPOLE.TOULOUSE.FR

Comme outil de référence de la participation citoyenne sur le territoire de Toulouse Métropole

LA CHARTE DE PARTICIPATION

UN CADRE

pour la conduite des démarches de participation citoyenne portées par Toulouse Métropole.

Un référentiel

commun pour guider et partager des méthodes communes

À destination

- des acteurs locaux
- des associations
- des citoyens
- des élus et des agents

Un comité de rédaction

mixte pour corédiger cette charte (citoyens, associations, élus et agents des collectivités)

Un dispositif d'évaluation

pour suivre les avancées et faire évoluer les pratiques.

5 GRANDS PRINCIPES SUR LESQUELS REPOSE LA CHARTE DE PARTICIPATION

- 1 TRANSPARENCE ET CLARTÉ
- 2 INTÉRÊT GÉNÉRAL
- 3 CONFIANCE
- 4 ACCESSIBILITÉ ET LISIBILITÉ
- 5 INCLUSIVITÉ ET ÉQUITÉ



Préambule

Depuis plusieurs années, Toulouse Métropole et les communes de son territoire ont développé des démarches d'écoute et d'association des citoyens.

En juillet 2020, une nouvelle délégation permanente pour la participation citoyenne métropolitaine a été créée. Son objectif est de renforcer le dialogue et d'impliquer tous les citoyens afin de trouver des réponses adaptées à leurs besoins, dans tous les champs d'action de la Métropole.

Cette charte de la participation citoyenne, co-rédigée par un comité de rédaction composé d'élus, d'agents et de citoyens, constitue un document de référence pour la Métropole et les communes de son territoire. Elle s'adresse à tous les acteurs locaux du territoire métropolitain (élus, services, habitants et usagers, associations et entreprises, organismes partenaires...).

Ce document constitue un cadre pour la conduite des démarches de participation citoyenne. Il précise les grandes valeurs et les principes sur lesquels se bâtit la participation citoyenne métropolitaine, les modalités des démarches de participation citoyenne, en lien, le cas échéant, avec les communes.

La participation citoyenne enrichit les projets par une expertise croisée de ses participants : expertise technique des agents et services de la Métropole, expertise d'usage des acteurs locaux et vision politique des élus.

La démocratie participative ne s'oppose pas à la démocratie représentative, mais est complémentaire. Elle vise à nourrir la décision politique. Tout l'enjeu de la participation citoyenne est de renforcer la place des acteurs locaux dans la conception, la réalisation et l'évaluation des projets portés par la Métropole. Les élus, garants de l'intérêt général, assurent le dialogue entre les différents acteurs pour nourrir la prise de décision dont ils sont légalement responsables.



Participation citoyenne

S'INFORMER,
S'EXPRIMER,
ÉCHANGER,
AGIR ENSEMBLE !



Éditorial



© Patricia Nio

Jean-Luc Moudenc,
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole.

La participation citoyenne constitue une véritable opportunité de rapprocher les habitants de l'action publique locale. Grâce à l'implication des personnes directement ou indirectement concernées, nous pensons ensemble, la métropole que nous souhaitons pour demain.

Convaincus que cette dynamique d'échanges, menée de manière sincère et méthodique, s'inscrit dans une logique d'intelligence collective précieuse et bénéfique à tous, nous avons souhaité intégrer ce principe à notre méthode de conduite de nos projets et ainsi renforcer la contribution de tous les publics, y compris les plus jeunes ou ceux peu habitués à participer à la vie publique locale.

Conformément à notre engagement, nous avons travaillé avec les acteurs du territoire à la rédaction de cette charte, structurant l'ensemble de la démarche participative souhaitée et mise en œuvre par Toulouse Métropole.

Forts de notre expérience, nous avons ainsi défini collectivement les axes prioritaires sur lesquels faire reposer notre référentiel commun, afin d'offrir un cadre respectueux de l'apport de chacun au débat public, de développer l'apprentissage civique et de renforcer l'expertise des agents et des élus au bénéfice des habitants et du projet lui-même.

Et c'est dans cet esprit qu'a été rédigée cette charte par laquelle chacun de nous s'engage pour l'intérêt général. Un prérequis pour garantir une implication sincère et constructive de chaque contributeur.

Sommaire

- 3** Éditorial
- 5** Préambule
- 6** La charte de la participation
- 8** Toulouse Métropole, c'est quoi ?
- 10** Principes et valeurs de la participation métropolitaine
- 12** Les niveaux de participation
- 13** Le site jeparticipe.metropole.toulouse.fr
- 14** Comment s'informer et participer dans les communes et la métropole ?
- 16** Zoom sur quelques démarches du territoire
- 20** Quatre grandes orientations de la participation métropolitaine
- 22** Développer l'apprentissage de la citoyenneté et l'intérêt pour la chose publique
- 26** Renforcer, au bénéfice des citoyens, l'expertise des agents et des élus sur la participation citoyenne
- 30** Utiliser des outils diversifiés pour permettre à tous de mieux s'informer et de participer
- 32** Rendre compte et évaluer la participation
- 36** Annuaire des communes et de la Métropole

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 3 DEC. 2022

ID : 031-213105612-20221213-D2022_135-DE



CHARTRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE DE TOULOUSE MÉTROPOLE



Au cœur de
votre quotidien

toulouse
métropole